

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 1^{er} février 2010, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est absent : Jean-Claude Gagnon, conseiller.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mike Gagnon, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) Rapport du responsable des loisirs
- E) Comités municipaux
 - Bâtiment St-Julien
 - MRC de l'Érable
- F) 1^{re} période de questions
- Pause
- G) Varia
 - Délégation de sorties
 - Programme opérateur en eau potable
 - Ajustement de salaires
 - Contrat de travail Patrice Fecteau
 - Modification au règlement d'emprunt no 2007-71
 - Avis de motion : règlement relatif au traitement des élus municipaux
 - Travaux dans les emprises du ministère des Transports
 - Journée d'information technique par GROBEC
 - Demandes de Frédéric Gariépy
 - Invitation de la MRC et du CLD de l'Érable
 - Renouvellement des assurances collectives
 - Patrouille nautique
 - Demande de COSODÉLO
 - Politique familiale
- H) Rapports de voirie et d'environnement
- I) 2^e période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la séance

2010-02-26 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-27 Intersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-28 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 12 citoyens présents à la 1^{re} période de questions.

2010-02-29 Suspension de la séance

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Clermont Tardif et résolu de suspendre la présente séance à 20h17. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-30 Reprise de la séance

Tous les membres du conseil présents au début de cette séance formant toujours quorum, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de reprendre les délibérations de la présente séance à 20h23. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-31 Prévisions de sorties

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
D. Langlois	MTQ	Trois-Rivières	2010-02-01
G. Garneau	CC Craig-Gosford	St-Jean-Brébeuf	2010-02-08

2010-02-32 Programme de qualification des opérateurs en eau potable

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'inscrire Patrice Fecteau au programme de qualification des opérateurs en eau potable et de défrayer les frais d'inscription de 102 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-33 Salaires 2010 et 2011

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que le salaire de Mike Gagnon soit majoré, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011, selon l'indice des prix à la consommation annuel établi par Statistique Canada pour la région de Québec.

Il est de plus résolu que le salaire de Patrice Fecteau soit majoré, le 1^{er} janvier 2011, selon l'indice des prix à la consommation annuel établi par Statistique Canada pour la région de Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-34 Ajustement de salaire - Mike Gagnon

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'accorder un ajustement de salaire à Mike Gagnon à compter du 1^{er} janvier 2010 : augmentation de salaire de 1 \$ de l'heure et à compter du 1^{er} janvier 2011 :

augmentation de salaire de 1 \$ de l'heure. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-35 Ajustement de salaire - Carl Pinette

Attendu que l'ajustement de salaire avait été négocié pour le 1^{er} janvier 2009;

Attendu que l'ajustement était effectif conditionnellement à la disponibilité téléphonique continue;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accorder un ajustement de salaire à Carl Pinette à compter du 1^{er} janvier 2010 : augmentation de salaire de 0,50 \$ de l'heure suite à sa disponibilité téléphonique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-36 Contrat de travail - Patrice Fecteau

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'autoriser le maire Donald Langlois à signer le contrat de travail de Patrice Fecteau, journalier intermédiaire en voirie. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-37 Modification au règlement d'emprunt no 2007-71

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'augmenter la dépense autorisée au règlement d'emprunt no 2007-71 d'un montant de 4 809 \$ à la suite de travaux excédentaires et d'affecter à cette fin une partie du fonds général. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur Bernard Barlow, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux.

**PROJET
RÈGLEMENT no 2010-96**

Règlement relatif au traitement des élus municipaux

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

Attendu que le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le _____;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 2001-9 et ses amendements.

Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2010 et les exercices financiers suivants.

Article 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 10 000 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 3 333.33 \$.

Article 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, pour cause d'absence du maire, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Toutefois, advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pour cause de vacance de poste (décès ou démission), le maire suppléant aura droit, à compter du premier jour qui suit le constat de la vacance et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Article 6

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle fixée par le présent règlement.

Article 7

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Pour établir ce taux :

1° on soustrait, de l'indice établi pour le deuxième mois de décembre précédant l'exercice visé, celui qui a été établi pour le troisième mois de décembre précédant cet exercice;

2° on divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1° par l'indice établi pour le troisième mois de décembre précédant l'exercice visé.

Exemple :
$$\frac{\text{IPC décembre 2009} - \text{IPC décembre 2008} \times 100}{\text{IPC décembre 2008}} = x\% \text{ en 2011}$$

Lorsque le résultat de l'indexation est un nombre comportant une partie décimale, on tient compte uniquement des deux premières décimales et, dans le cas où la

troisième décimale aurait été un chiffre supérieur à 4, on augmente de 1 la deuxième décimale.

Le montant applicable pour l'exercice visé est, dans le cas où l'indexation à la hausse est impossible pour cet exercice, égal au montant applicable pour l'exercice précédent.

Article 8

La rémunération de base et l'allocation de dépense sont payables en quatre versements les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

Article 9

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

2010-02-38

Travaux dans les emprises du ministère des Transports

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec durant l'année 2010. La municipalité nomme monsieur Mike Gagnon, contremaître des travaux publics, à titre de responsable. Pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du ministère dans les délais prescrits. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-39

Journée d'information technique

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'inscrire Jean-Claude Gagnon, conseiller, Jean Gardner, inspecteur en environnement et Michèle Lacroix, directrice générale adjointe à la journée d'information technique portant sur les rôles, responsabilités et moyens d'action des municipalités pour la protection des lacs et cours d'eau organisée par Grobec qui aura lieu le 3 mars 2010 au Manoir du Lac William et de défrayer les frais d'inscription de 20 \$ par personne. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-40

Fermeture de logement

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'annuler la taxe de vidanges et de récupération, la taxe d'aqueduc et la taxe d'assainissement opération fixe pour le logement situé au 112, 5^e Avenue appartenant à Frédéric Gariépy à compter du 1^{er} janvier 2010 et ce, suite à la fermeture définitive de ce logement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-41

Renouvellement des assurances collectives

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand offre à son personnel, une assurance collective et que suite à un appel d'offres réalisé en notre nom par la Municipalité de Wickham, c'est la compagnie d'assurance "L'Excellence" qui fournira cette assurance, ayant proposé la meilleure prime conformément au cahier des charges;

Considérant la recommandation de monsieur Pierre Piché conseiller en assurance et rentes collectives, il y a lieu d'adhérer au Fonds régional des municipalités participantes au collectif d'assurance du Centre du Québec, moyennant une réduction globale des primes de 12% la prochaine année;

Il est en conséquence proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie "L'Excellence", pour la période du 1er mars 2010 au 28 février 2011 aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000\$ d'assurance)	.34\$.34 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000\$ d'assurance	.05 \$.05 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	3.10 \$	3.10 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	67.29 \$	56.29 \$
- avec personne(s) à charge - familial	191.85 \$	160.49 \$
- avec personne(s) à charge - couple	134.59 \$	112.60 \$
- avec personne(s) à charge - monoparental	121.12 \$	101.33 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	22.73 \$	22.73 \$
- avec personne(s) à charge - familial	53.00 \$	53.00 \$
- avec personne(s) à charge - couple	45.46 \$	45.46 \$
- avec personne(s) à charge - monoparental	33.30 \$	33.30 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	0.90 \$	0.72 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100\$ de rente mensuelle	2.19 \$	2.19 \$

que madame Sylvie Tardif, directrice générale, soit et est par la présente autorisée à signer les documents requis le cas échéant. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-42

Patrouille nautique

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand autorise Michèle Lacroix, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à poursuivre les démarches nécessaires pour amener le projet de la sécurité nautique sur le lac William à terme et qui consiste à trouver des étudiants en techniques policières, de compléter les formulaires requis pour que les personnes engagées soient nommées constables spéciaux, à s'informer au ministère de la Justice pour la façon de procéder pour que les constables spéciaux aient l'autorisation d'émettre des contraventions et à remplir tout formulaire nécessaire. Ce dossier sera fait en collaboration avec l'Association des riverains du lac William inc. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-43

Patrouille nautique - nomination constables spéciaux

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand en collaboration avec l'Association des riverains du lac William désire une patrouille nautique sur le lac William;

Attendu que le territoire à desservir est le lac William faisant entièrement partie de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que la patrouille est supervisée par la municipalité de Saint-Ferdinand et la Sûreté du Québec de la MRC de l'Érable;

Attendu que le but est exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre des attributions qui lui sont confiées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec;

Attendu que pour ce faire, le patrouilleur assure, notamment, l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, le Règlement sur les petits bâtiments et le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance; toutefois, il lui est interdit de porter et d'utiliser toute arme prohibée dont notamment une arme à feu et l'Oleoresine Capsicum (poivre de cayenne);

Attendu que dans l'application des règlements mentionnés au paragraphe précédent, les personnes engagées comme patrouilleur nautique n'auront pas à utiliser un équipement spécialisé, tels les appareils d'alcootest, le cinémomètre, etc.;

Attendu que les tâches reliées à cet emploi sont principalement de faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac William, de vérifier l'équipement de sécurité nécessaire à bord de l'embarcation selon le Règlement sur les petits bâtiments, de faire respecter et d'informer les utilisateurs du règlement en vigueur sur le lac William, soit une vitesse de « 10 km/h sur une bande de 100 mètres de large à partir du bord du lac » ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;

Attendu que les personnes engagées comme patrouilleur nautique seront en fonction à partir du 17 juin 2010 et ce, jusqu'au 2 septembre 2010 et que les personnes nommées pour faire appliquer les règlements ci-haut mentionnés sont :

Stéphanie-Frédérique Bélanger 720 rue Roy Laurierville (Québec) G0S 1P0	Michaël Blier Langlois 200 Des Prés Fleuris St-Ferdinand (Québec) G0N 1N0
--	--

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu que le ministre de la Sécurité publique nomme les personnes ci-haut mentionnées comme constable spécial. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-44

Demande d'appui pour la mise en œuvre de la politique familiale municipale

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand veut effectuer la mise en œuvre d'une politique familiale;

Considérant l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir;

Considérant la volonté de poursuivre la collaboration établie avec la MRC de L'Érable dans la mise en œuvre de la politique familiale municipale;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Clermont Tardif et résolu de demander au ministre de la Famille et des Aînés de bénéficier de la mesure d'appui pour la mise en œuvre de la politique familiale municipale et ainsi, de tirer profit des six heures d'accompagnement de la part du Carrefour action municipal et famille relié au Programme de soutien aux politiques familiales

municipales. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-45 Demande d'aide financière - Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés

Considérant l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche *Municipalité amie des aînés*;

Considérant que la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à la mise en œuvre de sa politique familiale municipale;

Considérant que la municipalité souhaite aussi adapter son milieu de vie en fonction des réalités et des besoins des personnes aînées;

Considérant le désir de poursuivre la collaboration établie avec la MRC de L'Érable dans la mise en œuvre de sa politique familiale;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu :

- d'autoriser madame Renée Vigneault, conseillère, à compléter le formulaire de demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche *Municipalité amie des aînés* du ministère de la Famille et des aînés afin de réaliser la démarche MADA avec le soutien de la MRC de L'Érable.
- d'autoriser madame Renée Vigneault, conseillère, à signer le protocole d'entente relatif à la démarche MADA réalisé dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche *Municipalité amie des aînés*. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-46 Responsable du dossier « aînés »

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu de nommer Renée Vigneault, conseillère municipale, responsable du dossier « aînés » dans la municipalité de Saint-Ferdinand et d'agente de liaison avec l'agente de développement local du CLD de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-47 Rapport du contremaître des travaux publics

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter le rapport de voirie de janvier 2010 tel que présenté par Mike Gagnon, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-48 Rapport de l'inspecteur en environnement et permis

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport d'environnement de janvier 2010 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de l'inspecteur en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 7 citoyens présents à la 2^e période de questions.

2010-02-49 Présentation des comptes

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de janvier 2010 tels que présentés pour un montant de 226 525.04 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2010-02-50 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la présente séance soit levée à 21h40. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière